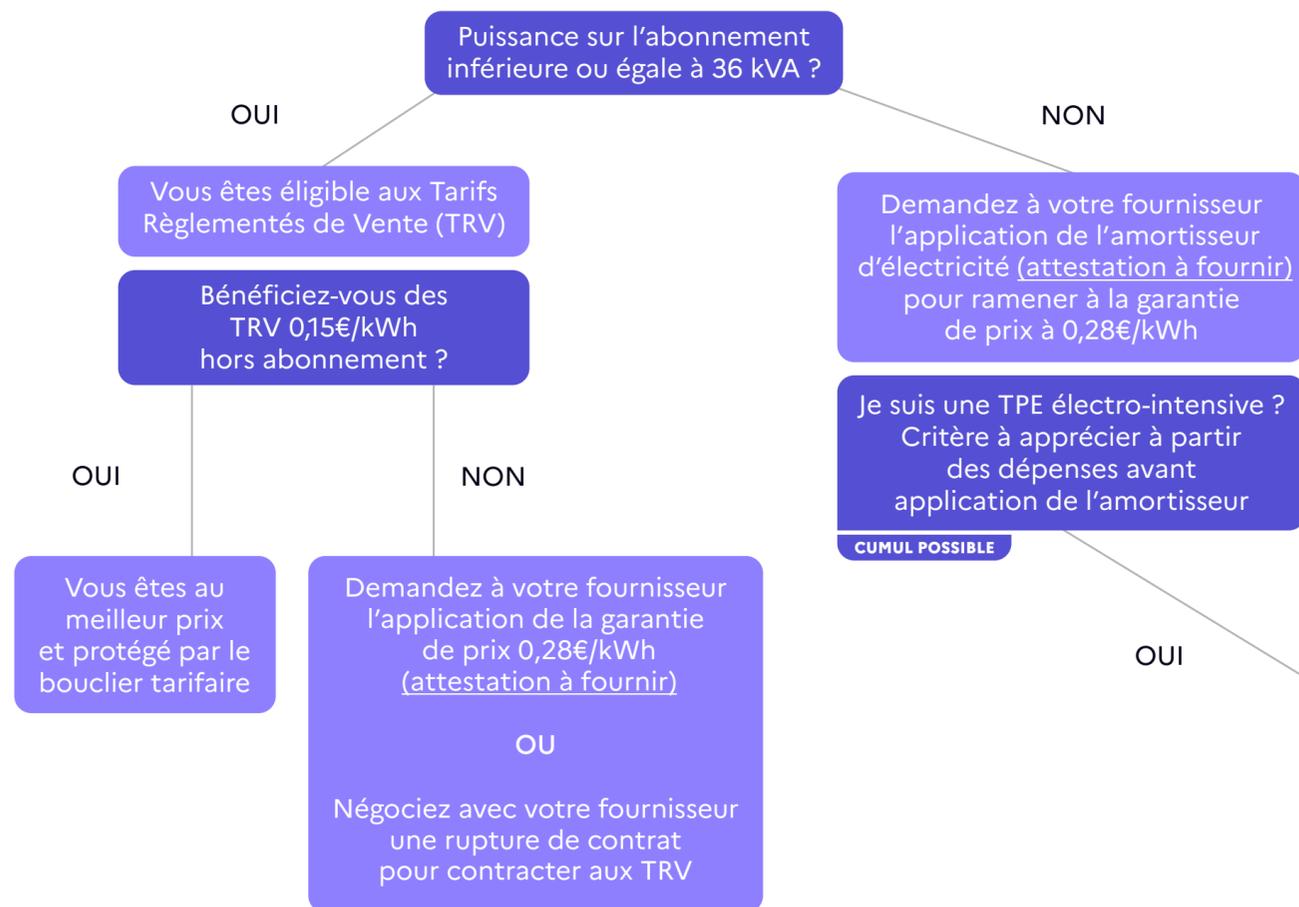


# VOUS FAITES FACE À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ?

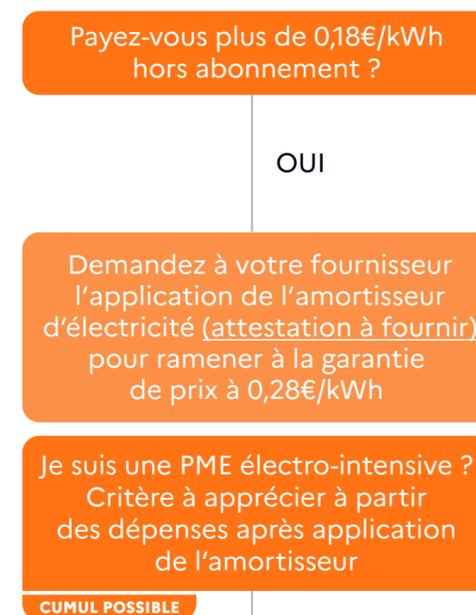
## UNE TPE

- de 10 salariés  
CA recettes ou bilan annuel < 2 M€



## UNE PME

- de 250 salariés  
CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€



## UNE ETI OU GRANDE ENTREPRISE

Je suis une entreprise électro-intensive ?

OUI

### CRITÈRES

Achats de gaz et/ou d'électricité sur la période éligible  $\geq 3\%$  du CA 2021 sur la même période.  
Subir une augmentation de 50 % du prix unitaire moyen du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible par rapport au prix moyen payé en 2021.

Vous pouvez bénéficier du guichet d'aide Gaz-Electricité, démarche à faire sur [impot.gouv.fr](https://impot.gouv.fr)